Informations de base

2023/2118(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l' Union européenne en la matière – rapport annuel 2023 **Subject** 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	SÁNCHEZ AMOR Nacho (S&D)	31/03/2023
	Rapporteur(e) fictif/fictive LÓPEZ GIL Leopoldo (EPP) YENBOU Salima (Renew) HAUTALA Heidi (Greens /EFA) KARSKI Karol (ECR) URBÁN CRESPO Miguel (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	KOKALARI Arba (EPP)	10/10/2023

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Service européen pour l'action extérieure	BORRELL FONTELLES Josep

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/11/2023	Vote en commission		
08/12/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0424/2023	Résumé

27/02/2024	Débat en plénière		
28/02/2024	Décision du Parlement	T9-0106/2024	Résumé
28/02/2024	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2118(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/12600

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE751.673	10/07/2023	
Amendements déposés en commission		PE753.666	25/09/2023	
Amendements déposés en commission		PE753.674	25/09/2023	
Avis spécifique	FEMM	PE754.846	07/11/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0424/2023	08/12/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0106/2024	28/02/2024	Résumé

Les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l' Union européenne en la matière – rapport annuel 2023

2023/2118(INI) - 28/02/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 377 voix pour, 90 contre et 68 abstentions, une résolution sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière - rapport annuel 2023.

Le Parlement a insisté sur le devoir qui incombe à l'Union et à ses États membres de promouvoir et de protéger la démocratie et l'état de droit ainsi que l'universalité et l'inaliénabilité des droits de l'homme dans le monde.

Répondre aux tendances mondiales et aux grands enjeux

Déplorant l'attitude des **régimes autoritaires et totalitaires** qui malmènent les institutions multilatérales, en particulier le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le Parlement a invité le Conseil et les États membres à travailler avec leurs alliés démocratiques attachés aux mêmes principes afin d' encourager la réforme des institutions multilatérales, dans le but de les rendre plus résilientes face à l'influence délétère des régimes autoritaires.

Les députés ont souligné que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée et l'influence néfaste **de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et de l'extrémisme** ainsi que les menaces qui pèsent sur la protection des droits de l'homme et les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie, l'état de droit et le droit international humanitaire. Ils ont invité l'Union et ses États membres à donner l'exemple en faisant respecter scrupuleusement les droits de l'homme.

D'une manière générale, le Parlement a condamné la tendance à la **hausse des violations des droits de l'homme** et des principes et valeurs démocratiques dans le monde, avec notamment le creusement des inégalités sociales, économiques et politiques, le retour en arrière des droits, notamment ceux des femmes, la persistance et le caractère systématique de l'exclusion et discriminations à l'égard de groupes sociaux entiers, les exécutions, notamment extrajudiciaires, la torture, les violences sexistes, les arrestations et détentions arbitraires, les mesures de répression contre des personnes et catégories marginalisées et vulnérables, la société civile, les opposants politiques et les minorités ethniques et religieuses, l'esclavage et le travail forcé, la censure et les menaces à l'encontre des médias et journalistes indépendants.

Les députés ont réclamé un cessez-le-feu immédiat à Gaza et ont demandé à l'Union et à ses États membres d'accorder à l'UNRWA leur soutien et un financement adéquat pour lui permettre de poursuivre et de développer son travail humanitaire vital.

Relever les défis dans le domaine des droits de l'homme universels et de la démocratie

La résolution a formulé une série de recommandations en ce qui concerne : i) la défense du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire, ii) les progrès vers l'abolition universelle de la peine de mort, iii) le droit à la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté académique et le droit à l'information, iv) le droit à l'égalité et à la non-discrimination, v) le droit de ne pas être soumis à la torture ni à des traitements inhumains ou dégradants, vi) le droit à la participation publique, vii) les droits culturels, viii) les droits des femmes et des personnes LGBTIQ+, ix) les droits des minorités, des migrants et des réfugiés, x) les droits de l'enfant, xi) les droits des personnes âgées et des personnes handicapées, xii) le droit à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement ainsi qu'à un environnement propre, sain et durable; xiii) les droits de l'homme face aux menaces que fait peser l'intelligence artificielle (IA).

Renforcer la boîte à outils de l'Union pour la promotion et la protection des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde

Les députés ont notamment demandé :

- un renforcement du **plan d'action de l'UE** en faveur des droits de l'homme et de la démocratie en vue de maximiser les synergies et la complémentarité entre les droits de l'homme et la démocratie aux échelons local, national et mondial;

- le renforcement du rôle du **représentant spécial** de l'Union européenne (RSUE) pour les droits de l'homme et sa visibilité en matière de promotion et de protection des droits de l'homme par l'Union lorsqu'il dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs;

- un meilleur soutien aux **organisations de la société civile**, aux militants en faveur de la démocratie et aux organisations médiatiques, notamment par l'intermédiaire du Fonds européen pour la démocratie;

- une plus grande **transparence** concernant les dispositions relatives aux droits de l'homme dans les conventions de financement au titre de l'IVCDCI - Europe dans le monde et une clarification du mécanisme et des critères de suspension de ces conventions en cas de violation des droits de l'homme, des principes démocratiques ou de l'état de droit;

- l'application cohérente des **clauses relatives aux droits de l'homme** à tous les accords internationaux de l'Union avec des pays tiers, y compris les accords sectoriels et d'investissement;

- l'accroissement du rôle que jouent les **dialogues sur les droits de l'homme** au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme; ces dialogues devraient traiter de la situation de tous les droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés;

- une utilisation plus dynamique et cohérente du **régime mondial de sanctions de l'UE** en matière de droits de l'homme; les députés ont réitéré leur appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime;

- l'intensification des efforts de sensibilisation à l'affaiblissement de la culture démocratique dans les pays tiers;

- la révision complète des **orientations concernant les défenseurs des droits de l'homme** et l'élaboration d'orientations et de lois nationales solides concernant les défenseurs des droits de l'homme, lesquelles serviront de modèle à suivre pour les autres pays;

- l'intensification des efforts en matière de réforme de la justice, de lutte contre l'impunité et d'amélioration de la transparence et des institutions de **lutte contre la corruption** dans les pays tiers.

Actions de l'Union dans les enceintes multilatérales

Réaffirmant qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent **d'une seule voix** au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérale, le Parlement a demandé à l'Union et à ses États membres de plaider en faveur d'un **siège distinct et permanent pour l'Union** dans les enceintes multilatérales, y compris le Conseil de sécurité de l'ONU, en plus du siège existant attribué aux États membres de l'Union.

La résolution a souligné la nécessité pour l'Union et ses États membres d'agir **de façon efficace et unie** pour aborder les enjeux mondiaux en matière de droits de l'homme et de démocratie dans les enceintes multilatérales. Elle a insisté sur le rôle important de la diplomatie publique et culturelle de l'Union et invité la Commission, le SEAE et les États membres à adopter une **véritable stratégie de l'Équipe Europe** consistant à collaborer régulièrement avec le Parlement et à l'associer de manière significative lors de chaque réunion.

Les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l' Union européenne en la matière – rapport annuel 2023

2023/2118(INI) - 08/12/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport de Nacho SÁNCHEZ AMOR (S&D, ES) sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière - rapport annuel 2023.

Répondre aux tendances mondiales et aux grands enjeux

Le rapport insiste sur le devoir qui incombe à l'Union et à ses États membres de promouvoir et de protéger la démocratie et l'état de droit ainsi que l' universalité et l'inaliénabilité des droits de l'homme dans le monde.

Les députés soulignent que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée et l'influence néfaste **de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et de l' extrémisme** ainsi que les menaces qui pèsent sur la protection des droits de l'homme et les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie, l'état de droit et le droit international humanitaire. Ils invitent l'Union et ses États membres à donner l'exemple en faisant respecter scrupuleusement les droits de l'homme et en garantissant l'existence d'un environnement propice à la société civile.

Le rapport dénonce les discours conçus spécialement par les régimes autoritaires et illibéraux afin d'attaquer le caractère universel des droits de l' homme et l'état de droit. Il avertit que lesdits régimes tiennent ces discours dans des enceintes internationales telles que le Conseil des droits de l' homme de l'ONU. L'Union et ses États membres doivent lutter contre ces discours hostiles.

D'une manière générale, les députés condamnent la tendance à la **hausse des violations des droits de l'homme** et des principes et valeurs démocratiques dans le monde, avec notamment le creusement des inégalités sociales, économiques et politiques, le retour en arrière des droits, notamment ceux des femmes, la persistance et le caractère systématique de l'exclusion et discriminations à l'égard de groupes sociaux entiers, les exécutions, notamment extrajudiciaires, la torture, les violences sexistes, les arrestations et détentions arbitraires, les mesures de répression contre des personnes et catégories marginalisées et vulnérables, la société civile, les opposants politiques et les minorités ethniques et religieuses, l' esclavage et le travail forcé, la censure et les menaces à l'encontre des médias et journalistes indépendants.

Relever les défis dans le domaine des droits de l'homme universels et de la démocratie

Le rapport formule une série de recommandations en ce qui concerne : i) la défense du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire, ii) les progrès vers l'abolition universelle de la peine de mort, iii) le droit à la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté académique et le droit à l'information, iv) le droit à l'égalité et à la non-discrimination, v) le droit de ne pas être soumis à la torture ni à des traitements inhumains ou dégradants, vi) le droit à la participation publique, vii) les droits culturels, viii) les droits des femmes et des personnes LGBTIQ+, ix) les droits des minorités, des migrants et des réfugiés, x) les droits de l'enfant, xi) les droits des personnes âgées et des personnes handicapées, xii) le droit à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement ainsi qu'à un environnement propre, sain et durable; xiii) les droits de l'homme face aux menaces que fait peser l'intelligence artificielle (IA).

Renforcer la boîte à outils de l'Union pour la promotion et la protection des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde

Les députés ont notamment demandé :

- un renforcement du **plan d'action de l'UE** en faveur des droits de l'homme et de la démocratie en vue de maximiser les synergies et la complémentarité entre les droits de l'homme et la démocratie aux échelons local, national et mondial. Les États membres doivent s'approprier le plan d' action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie et rendre publiquement compte de leurs actions au titre de ce document stratégique;

- le renforcement du rôle du **représentant spécial** de l'Union européenne (RSUE) pour les droits de l'homme et sa visibilité en matière de promotion et de protection des droits de l'homme par l'Union lorsqu'il dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs;

- un meilleur soutien aux **organisations de la société civile**, aux militants en faveur de la démocratie et aux organisations médiatiques, notamment par l' intermédiaire du Fonds européen pour la démocratie;

- une plus grande **transparence** concernant les dispositions relatives aux droits de l'homme dans les conventions de financement au titre de l'IVCDCI - Europe dans le monde et une clarification du mécanisme et des critères de suspension de ces conventions en cas de violation des droits de l'homme, des principes démocratiques ou de l'état de droit;

- l'application cohérente des **clauses relatives aux droits de l'homme** à tous les accords internationaux de l'Union avec des pays tiers, y compris les accords sectoriels et d'investissement;

- l'accroissement du rôle que jouent les **dialogues sur les droits de l'homme** au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme; ces dialogues devraient traiter de la situation de tous les droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés;

- une utilisation plus dynamique et cohérente du **régime mondial de sanctions de l'UE** en matière de droits de l'homme; les députés ont réitéré leur appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime;

- l'intensification des efforts de sensibilisation à l'affaiblissement de la culture démocratique dans les pays tiers;

- la révision complète des **orientations concernant les défenseurs des droits de l'homme**, en vue de répondre aux menaces et enjeux émergents et de garantir l'applicabilité de ces orientations et leur efficacité dans la protection des défenseurs des droits de l'homme à l'échelle mondiale;

- l'intensification des efforts en matière de réforme de la justice, de lutte contre l'impunité et d'amélioration de la transparence et des institutions de **lutte contre la corruption** dans les pays tiers.

Le Parlement a souligné la nécessité pour l'Union et ses États membres d'agir **de façon efficace et unie, d'une seule voix**, pour aborder les enjeux mondiaux en matière de droits de l'homme et de démocratie dans les enceintes multilatérales.